



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 16 juin 2022

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 16 juin 2022, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Delphine JEANBLANC, Michel LEBEUF, Sandrine MAGRIS, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Marie MINGARDO (procuration à Emmanuelle BOHL), Christelle KLEIN (procuration à Delphine JEANBLANC), Brigitte MAGNIN (procuration à Christophe HENNY), Agnès PARROT (procuration à Jean-Marc TOCHON), Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD), Guy JACQUES, Emmanuel CABETE, Victor CABETE et Nathalie BESSE.

Jessica RICHERT et Rémi TOCHON, conseillers suppléants, sont présents.

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

Une personne présente dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

Le compte-rendu de la séance du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 12 mai figurent dans le compte-rendu du conseil.

Marie MINGARDO arrive à 20 h 20 et Brigitte MAGNIN à 21 h 00.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a. Achat corps de ferme + terrain

Le maire explique que Madame BEHRA a proposé à la commune la vente d'une ferme lui appartenant située 12 rue du Lavoir, composée d'un bâtiment et de deux parcelles (dont une inconstructible) d'une surface totale de 12,09 ares. Cette propriété représente une belle opportunité pour la commune afin de compléter ses équipements au centre du village. L'estimation des Domaines se monte à 45 000,00 euros. Il faut prévoir aussi

18 000,00 euros HT pour la démolition du bâtiment. La famille a fait réaliser une estimation par un promoteur qui se monte 90 500,00 euros. La transaction actuelle se situe à 85 000,00 euros.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour approuver le principe d'achat de cette propriété et missionner le maire pour finaliser l'offre d'achat qui sera présentée au CM lors d'une prochaine réunion.

b. Faisabilité de l'aménagement sur l'ouvrage militaire

Une offre de devis pour l'aménagement complet d'une salle communale dans l'ouvrage militaire se monte à 15 760,00 euros TTC. Le budget prévoit une somme de 16 000,00 euros pour la réalisation de ce devis.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour commander cette étude.

c. Travaux d'aménagement sécuritaire RD

Une chicane est prévue au niveau de la salle polyvalente Au chalet et un plateau à l'entrée du village, coté Charmois. 40 000,00 euros ont été prévus au budget de la commune pour ces deux opérations. Les devis reçus et les subventions notifiées montrent que l'on peut réaliser ces travaux en restant dans le budget.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser le maire à signer les devis et commander les travaux.

d. Décision modificative pour les amortissements

Lors de la fusion des communes de Meroux et de Moval, des études avaient été réalisées pour l'agrandissement de la mairie de Moval. Ces études n'ont pas été suivies de travaux. Néanmoins il faut amortir, sur cinq ans, le coût de ces études. Cela nécessite de prendre une décision modificative.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser cette décision modificative.

e. Conseil municipal des Jeunes

Emmanuelle BOHL présente le projet d'un CM des Jeunes, pour lequel un flyer a été conçu pour présenter les objectifs et les modalités de fonctionnement. Les jeunes de CM2, de 6^{ème} et de 5^{ème} ont été informés. Les élections pourraient se tenir en octobre prochain.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour le principe de création et d'installation de ce CM des Jeunes.

f. Tarifs séjour Adolescent été 2022

Les adolescents du Crew souhaitent faire un voyage cet été, en Ardèche, en camping, du 25 au 29 juillet. 15 jeunes, au maximum, pourraient faire ce voyage. Le budget est arrêté à 10 782,00 euros. Nécessité de deux minibus et encadrement par trois animateurs. Seront retenus les adolescents mervalois, adhérents du club ados, ayant participé aux actions ponctuelles destinées à financer le séjour, autonomes et à l'aise dans l'eau. Grâce aux diverses subventions obtenues, la participation des familles se situerait entre 170,00 et 250,00 euros par ado, payable éventuellement en deux fois. Réduction de 50 euros sur le deuxième enfant pour les fratries.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour une participation communale de 30,00 euros par ado et pour fixer la participation des familles à 250,00 euros.

g. Réforme de la publicité des actes

A partir du 1^{er} juillet 2022, sans délibération, la publicité des actes sera automatiquement dématérialisée. Un modèle de délibération nous est proposé pour continuer à appliquer les mesures actuelles (et notamment l'affichage sur les panneaux communaux).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ne pas passer à la dématérialisation dans l'immédiat.

h. Adhésion à la médecine professionnelle et préventive

Ce service est désormais en place au Centre de Gestion, composé d'un médecin et de deux infirmières, présents sous forme de vacations. La visite est fixée à 75,00 euros par agent.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour adhérer à ce service.

i. Groupement de commandes de GBCA pour les vêtements de protection et de prévention

Une convention doit être signée par le maire pour adhérer à ce groupement de commandes.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser le maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.